

Ces élections de mai 2014 nous concernent tous et toutes au plus haut degré.

La Ligue des droits de l'Homme, avec l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), vous appellent à utiliser votre bulletin de vote, pour **défendre les droits et les libertés**, et pour promouvoir une Europe qui met en œuvre des politiques publiques solidaires en son sein et dans le monde.

LdH — Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org

Avec le soutien de
OPEN SOCIETY FOUNDATIONS

Conception graphique : Pierre Bernard et Benoît Böhnikle, 2014

UNE
AUTRE
UNION
EURO-
PÉENNE
?

ET SI ON
COMMEN-
ÇAIT PAR
VOTER
LE 25 MAI
2014

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Le 25 mai 2014, des élections sont organisées dans chacun des vingt-huit Etats membres de l'Union européenne (UE) pour élire les député-e-s qui siègeront au prochain Parlement européen. Peut-être considérez-vous que cela n'a guère d'importance. Peut-être même avez-vous déjà envisagé de ne pas voter, ou de vous saisir de ce vote aux enjeux lointains pour simplement faire entendre un cri de colère. Ce rendez-vous est pourtant à prendre très au sérieux. Il peut nous permettre de **changer notre avenir commun**. Prenons donc le temps d'y réfléchir.

en France et dans toute l'Union européenne, victimes de la même crise, frappés par les mêmes inégalités... Qui sera le prochain exclu ? Faire reculer l'injustice suppose d'en combattre les causes et de mettre en œuvre des politiques de solidarité entre les pays pour garantir les droits. Le budget européen est aujourd'hui ridiculement faible. Il devrait être augmenté et orienté sur d'autres priorités : lutte contre chômage et précarité, protection sociale, services publics...

«Sortons de l'Europe, sortons de l'euro...»

Sortir de l'Europe... Pour aller où ? Ce serait s'enfermer dans des frontières pouvant déboucher sur des confrontations belliqueuses. Revenir à l'Europe «d'avant 1914», n'est-ce pas préparer l'avenir à un nouveau 14-18 ?

Revenir au franc ? Ce serait revenir à ses problèmes : dévaluations sauvages, concurrence entre monnaies européennes. Le chômage et l'exclusion en seraient encouragés alors que nous avons besoin de solidarité, de justice sociale et de démocratie : ce n'est possible qu'ensemble.

Laisser penser que la France pourrait sortir de la «zone euro» tout en demeurant dans l'Union européenne est faux. La cour de justice a jugé en 1964 que le transfert des compétences par les Etats «entraîne une limitation définitive de leurs droits souverains sauf à sortir de l'Union, tel que dit à l'article 50 du traité.»

Arrêtons de payer pour les autres, supprimons la contribution de la France au budget européen.

Malheur aux plus faibles ? Mais les citoyens, les travailleurs, les chômeurs sont en Grèce, en Espagne, au Portugal, les perdre tous

«Fermons les frontières, expulsions les étrangers, les Roms ! La France aux Français ! «Préférence nationale» !»

Les immigrés, les Roms seraient la cause de la crise financière et donc de l'austérité et des reculs sociaux ? Dresser les individus et les peuples les uns contre les autres, c'est désigner des boucs émissaires alors que répondre aux problèmes posés au pays, à la société tout entière nécessite d'établir qui en profite réellement, non de s'en prendre à ceux qui en souffrent.

Nous tous qui résidons, travaillons, payons des impôts (directs et indirects), nous partageons un destin et construisons l'avenir d'un même territoire. Nous ne sommes pas les ennemis les uns des autres. En butte aux mêmes injustices, nous voulons les combattre ensemble comme acteurs des mêmes solidarités. Vivre mieux, promouvoir la justice et construire un progrès partagé nécessite de construire des ponts pas des murs. Pour enrayer la course à l'austérité, aux exclusions et au morcellement social que certains tentent de justifier en le présentant comme « ethnique », notre seul choix est de faire progresser les droits de tous, ou de

FACE AUX IDÉES FAUSSES RÉTABLIR LA VÉRITÉ

Il faut donner plus de poids au Parlement, aux parlementaires, et faire en sorte que l'aspiration aux droits, au bien-être, à l'égalité ait plus d'écho et soit respectée. Pour cela, il faut élire au Parlement des député-e-s attaché-e-s à réduire les inégalités et à mettre les droits pour tous et partout au cœur du projet européen.

Pour que l'Union européenne avance dans la bonne direction, celle de la citoyenneté partagée et du progrès social. Pour donner de la légitimité et les moyens à celles et ceux qui veulent une Europe fraternelle et accueillante.

Car on assiste par ailleurs, dans nombre d'Etats membres, à la montée inquiétante de nationalismes réactionnaires, porteurs de racisme, de propositions violentes vis-à-vis des étrangers, d'exclusion de groupes tels les Roms, de privation des droits sociaux, de mesures liberticides que municipal. Ce vote est l'une des occasions pour montrer à tous les fabricants de haine, quels qu'ils soient, qu'ils n'ont pas le chemin libre et qu'une autre Europe est possible.

C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme, avec l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), vous appellent à utiliser votre bulletin de vote, pour défendre les droits et les libertés, et pour promouvoir une Europe qui met en œuvre des politiques publiques solidaires en son sein et dans le monde.

Tout d'abord, comment ça marche ? Le Parlement européen a entre autre le pouvoir d'approuver, de modifier ou de rejeter des propositions de lois européennes (directives), de décider du budget européen et, à partir de ces élections, de proposer aux chefs d'Etat et de gouvernement, le-la président-e de la Commission européenne, ainsi que d'approuver l'ensemble de la liste des commissaires qui la composent. Ces dernières années, l'action de parlementaires européens a permis de faire discuter et d'adopter des mesures positives et des revendications pour les droits présentés par la société civile et ses organisations, associations et syndicats, comme le maintien de l'aide aux plus démunis, ou encore sur l'accès à l'eau en tant que droit fondamental de l'Homme.

Depuis plusieurs années la conception majoritaire de la construction européenne qui s'exprime, notamment au sein de la Commission européenne et plus encore au Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, est entièrement guidée par le primat de l'austérité économique et financière, et par la mise en concurrence de tous contre tous. Cette vision, qui a prevailed lors des crises grecque, espagnole, portugaise, a causé de véritables catastrophes sociales et démocratiques dans des pays placés sous contrôle, et dont les citoyens et les citoyennes sont étran-glé-e-s et humilié-e-s.

Mais alors, pourquoi cette méfiance, voire ce rejet de l'idée européenne ? Depuis plusieurs années la conception majoritaire de la construction européenne qui s'exprime, notamment au sein de la Commission européenne et plus encore au Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, est entièrement guidée par le primat de l'austérité économique et financière, et par la mise en concurrence de tous contre tous. Cette vision, qui a prevailed lors des crises grecque, espagnole, portugaise, a causé de véritables catastrophes sociales et démocratiques dans des pays placés sous contrôle, et dont les citoyens et les citoyennes sont étran-glé-e-s et humilié-e-s.

Dans ces conditions, que faire ? Comme toujours face à des conflits d'intérêts la démocratie. L'Europe est malade de son déficit démocratique.

On le voit : ces élections de mai 2014 nous concernent tous et toutes au plus haut degré.

Conception graphique : Pierre Bernard et Benoît Böhnikle, 2014

POUR UNE EUROPE



DES DROITS DE L'HOMME

Depuis plusieurs années la priorité a été donnée, par le Conseil européen, à la consolidation de l'Union économique et monétaire, alors même que les critiques et les faits montraient que cette politique n'est pas capable, seule, de réaliser la cohésion de la zone. Cela s'est fait au détriment de la dimension sociale de l'Europe, et cela a augmenté la concurrence entre les Etats membres et entre les peuples. Or, la dimension économique et budgétaire et la dimension sociale sont complémentaires et devraient être articulées plus équitablement. En effet, répondre aux craintes d'exclusion sociale des citoyens, contrebalancer le risque de paupérisation et de marginalisation qui croît et assurer leur sécurité à travers la cohésion sociale exige que l'Union européenne renforce la dimension sociale de ses politiques. C'était d'ailleurs l'un des objectifs fondateurs de la construction européenne, à son origine.

NOUS AVONS 4 ATOUTS POUR CHANGER LA DONNE

1. Mettre fin à la course au « tout marché »

L'Europe doit passer d'un modèle cherchant à englober toute l'activité humaine, dans une logique de concurrence par le marché, à un modèle capable de répondre aux aspirations citoyennes de solidarité, de respect mutuel et de justice sociale. Un tel modèle devrait reposer sur une définition du bien-être, penser l'économie au service des citoyens et de l'environnement, et non l'inverse. A l'opposé de la recherche d'une croissance quantitative, c'est une économie permettant des conditions de vie décentes pour tous, l'accès à la santé, à l'éducation et au bien-être qu'il nous faut.

2. Arrêter de traiter les politiques de cohésion à la baisse

Renforcer l'accès universel à l'emploi, à un revenu décent, à la santé, à l'éducation, au logement, à l'environnement, aux sécurités sociales, à des politiques communes pour faire face à la crise de l'endettement implique une redistribution des richesses existantes au travers de politiques budgétaires, tant du côté des ressources que des dépenses, rouvrant la perspective d'un destin commun des peuples au sein de l'Union. Pour sa partie européenne, il paraît nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un retour à des ressources propres plus élevées et, au niveau communautaire, à un renforcement significatif des transferts financiers des pays/territoires riches vers les entités pauvres ; l'inverse du mouvement des dix dernières années.

3. Installer le social à sa véritable place

L'Europe est confrontée à de tels déséquilibres économiques et sociaux que leur résolution implique réflexion et profonds changements pour clarifier et redéfinir la nature des politiques européennes qui sous-tendent le projet européen lui-même. Le « récit » dominant qui affirme que la crise ne vient pas de la spéculation financière mais de trop d'interventions publiques (via les services d'intérêts généraux et les dépenses sociales), combinées avec une soi-disant fainéantise des citoyens des « PIIGS » (Portugal, Italie, Irlande, Grèce, Espagne), n'est ni juste factuellement, ni acceptable politiquement tant il s'oppose directement aux fondations, à la philosophie et aux principes de notre contrat européen.

4. Des services publics rénovés pour l'accès aux biens communs

La volonté d'opposer les services d'intérêts généraux assurant l'accès universel aux biens publics (comme l'éducation, la santé, les sécurités...) et la viabilité des marchés doit être rejetée. Parce qu'il s'agit bien de renforcer la cohésion sociale et de respecter la dignité humaine, les politiques européennes doivent garantir l'accès universel et égal aux biens publics fondamentaux, indépendamment des moyens financiers de chacun-e. Il convient de prendre la mesure de ce que la zone monétaire, au lieu d'être optimale et de sécurité pour les parties prenantes, s'est révélée être une zone de concurrence renforcée. La correction de cet effet est indispensable.

LES DÉFENSEURS DES DROITS EN EUROPE FONT DES PROPOSITIONS

Le manifeste de l'AEDH et de ses membres en vue de l'élection 2014 du Parlement européen, adopté à Bruxelles, le 11 novembre 2013.

1. Citoyenneté et démocratie

Une citoyenneté de résidence européenne conférant les mêmes droits civils et politiques à tous les résidents de l'UE.

Une harmonisation « par le haut » des droits fondamentaux dans l'Union, étendant les compétences législatives de l'UE en matière de droits fondamentaux.

Une démocratisation des institutions de l'Union, en faisant du Parlement européen un véritable législateur, avec droit d'initiative législative.

2. Droits économiques, sociaux et culturels

Pour que l'Europe sociale prime sur l'Europe marchande, l'Union européenne doit assurer l'égalité d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, et harmoniser les différentes politiques sociales par le haut.

Pour une citoyenneté sociale de résidence sur un socle de base de droits partagés.

3. Droits des minorités, lutte contre les discriminations

Le nouveau projet de directive contre les discriminations, bloqué au Conseil depuis plusieurs années, doit être adopté, si l'UE ne veut pas perdre sa crédibilité en matière de lutte contre toutes les discriminations, dans tous les domaines. Un élément essentiel de la lutte contre les discriminations est l'action pour l'égalité des droits, et particulièrement l'égalité femmes-hommes.

L'Union européenne et les Etats membres doivent donner toute sa place, considération et moyens, à sa plus grande minorité, le peuple rom.

4. Asile, immigration

L'UE doit garantir à tout migrant le plein exercice de ses droits, dans leur universalité et leur indivisibilité. Tout demandeur d'asile doit être accueilli dignement et assuré de disposer de moyens matériels et juridiques pour faire entendre sa demande de protection, et cela, où qu'il soit.

Des conditions d'accueil doivent être offertes dans tous les Etats membres, permettant aux demandeurs d'asile de vivre dignement tout au long de leur procédure d'asile. L'intégration des migrants et des réfugiés doit être une priorité.

5. Enfermement pour enfreintes à la loi

Les détenus restent des citoyens, privés exclusivement et exceptionnellement de la liberté selon la loi, appelés à la recouvrer une fois la peine purgée. Dès lors, doivent être maintenus leurs droits au travail, à la formation, à la sécurité sociale.

Avant de condamner à une peine d'enfermement, toutes peines alternatives doivent être envisagées.

Les conditions d'enfermement doivent être harmonisées, dans l'Union européenne, vers les standards les plus élevés.

6. Données personnelles

La protection des données personnelles est un droit fondamental et non « un moyen pour la croissance économique ».

Au niveau européen, la protection des données personnelles doit être assurée de la même façon et sous les mêmes garanties par un seul texte juridique, qu'il s'agisse des aspects administratif, social, commercial et économique, que des domaines relatifs à la police, la justice et aux affaires intérieures.